

F/ Assurances-vie: transfert de réserve pour les contrats à l'échéance finale

Process réseau commercial RPB

Table des matières

Dernières modifications	2
Introduction	2
+ Définition.....	2
+ Avantages d'un transfert de réserve avant l'échéance finale.....	2
+ Cadre légal	3
+ Produits concernés.....	3
+ Conditions pour un transfert de réserve.....	3
Communication vers le client	4
Process	5
+ Important.....	5
+ Demande d'un transfert de réserve	5
++ Impact sur le système de liquidation.....	5
++ Procédure	6
+ Annulation d'un transfert de réserve	7
Contacts.....	7

Dernières modifications

Date	Version	Description
28.02.2011	1.1	<ul style="list-style-type: none">• Correction dans le paragraphe « Annulation d'un transfert de réserve »;• Ajouts dans le paragraphe « Procédure ».
01.02.2011	1.0	Nouvelle note.

Introduction

+ Définition

Définition générale

- Un transfert de réserve de contrats à l'échéance consiste en un transfert total de la réserve d'un contrat en cours dont l'échéance finale approche, vers un nouveau contrat d'assurance-vie.
 - Le réserve du contrat « à liquider » (= le contrat originel) servira donc de prime de conclusion (frais compris) pour le nouveau contrat.
 - Le montant du transfert est identique au capital à l'échéance finale (participation bénéficiaire comprise).
-

+ Avantages d'un transfert de réserve avant l'échéance finale

- PAS de frais de sortie sur le contrat originel;
- PAS de précompte mobilier d'application sur le contrat originel;
- PAS de correction financière sur le contrat originel;
- PAS de taxe d'assurance (1,1% pour une personne physique) sur le montant réinvesti dans le nouveau contrat.

Important: l'exonération de la taxe d'assurance est soumise à certaines conditions. (Voir ci-dessous la rubrique « Cadre légal »).

+ Cadre légal

Pour bénéficier de l'exonération de la taxe d'assurance de 1,1%, les conditions suivantes doivent être remplies:

- Le preneur d'assurance et l'assuré du nouveau contrat doivent être les mêmes personnes que dans le contrat originel.
 - Au moment du transfert, il ne peut y avoir aucun versement vers le client. L'argent ne doit jamais quitter la compagnie d'assurance.
 - Le transfert doit avoir lieu avant l'échéance finale du contrat originel.
-

+ Produits concernés

Contrat originel

Les contrats Free Invest Plan dont l'échéance finale arrivent à partir de mars 2011.

Nouveau contrat

Un nouveau contrat Free Invest Plan (à durée déterminée ou indéterminée) avec le même preneur d'assurance et assuré que dans le contrat originel.

Les caractéristiques suivantes sont choisies librement, indépendamment du contrat originel:

- le bénéficiaire en cas de vie/de décès;
 - la durée du contrat: durée déterminée ou 'vie entière';
 - le plan de prime.
-

+ Conditions pour un transfert de réserve

Sont pris en compte pour un transfert de réserve, les contrats Free Invest Plan qui satisfont aux conditions suivantes:

- contrat d'assurance-vie actif;
- souscrit par une personne physique;
- la date d'échéance finale du contrat doit se situer dans les 30 jours à venir;
- le preneur d'assurance et l'assuré doivent être en vie et être domiciliés en Belgique;
- le contrat doit être décentralisé dans le cadre d'une liquidation de fin de période.

Les contrats originels avec les caractéristiques suivantes sont donc 'out of scope':

- transfert de réserve pendant la période de précompte mobilier sur le contrat originel, à savoir dans les 8 années à compter à partir du paiement de la prime de conclusion;
 - contrat avec acceptation de bénéfice;
 - contrat lié à une donation;
 - contrat lié à un crédit;
 - avance sur contrat.
-

Important

- La transaction « transfert de réserve » peut être exportée, uniquement pour les contrats qui satisfont aux conditions, y compris les conditions fiscales et juridiques. L'opération sera exportée par l'agence/ private banking centre même via Panorama-Assurances.
 - Toutes ces conditions font partie d'un contrôle automatique, prévu dans la transaction. L'agence / private banking centre ne doit donc rien contrôler.
-

Communication vers le client

- La compagnie d'assurance établit mensuellement un fichier avec tous les contrats Free Invest Plan qui arrivent à échéance le mois suivant et qui satisfont aux conditions pour un transfert de réserve (voir rubrique « Conditions pour un transfert de réserve »).
- Sur base de ce fichier, la banque envoie au client, 22 jours avant l'échéance finale de chaque contrat Free Invest Plan concerné, une lettre spécifique « Fin de période – transfert de réserve ».
- Cette lettre propose au client de réinvestir dans un nouveau contrat Free Invest Plan, le capital qu'il va recevoir à l'échéance finale, et ce de façon fiscalement avantageuse.
- Le client est donc invité à se rendre dans son agence/ private banking centre pour procéder à ce transfert automatique de réserve de son contrat Free Invest Plan.

Important:

- Aucune campagne publicitaire ne sera lancée en rapport avec le transfert de réserve.
- Il est interdit en agence/ private banking centre de faire de la publicité en faveur du transfert de réserve.
- Une information supplémentaire dans le signal existant SCS 9998 (fin de période) est ajoutée et reste visible par l'agence/ private banking centre pour validation pendant 8 jours. Si l'agence/ private banking centre ne réagit pas, le mailing part alors vers le client. La procédure doit toujours être complètement finalisée au plus tard 2 jours ouvrables avant l'échéance finale du contrat.

Pour plus d'information, consultez les notes:

- [A2478 « F/ Fin de période pour une assurance-vie – Evénement »](#) et
 - [A2460 « F/ Fin de période pour une assurance-vie – Process agence »](#).
-

Process

+ Important

- La Convention de transfert fait office de quittance de rachat pour le contrat originel.
 - Lorsque la Convention de transfert et la police sont signées par le client et que la transaction est complètement et correctement finalisée, la demande de transfert sera enregistrée.
 - Le transfert financier sera exécuté 1 jour avant la date d'échéance finale du contrat originel.
 - La date de début du nouveau contrat correspond à la date d'échéance finale du contrat originel moins 1 jour. La date de début est mentionnée sur le nouveau contrat et le client recevra un extrait de compte spécifique qui confirme la conclusion du nouveau contrat.
 - La procédure doit être clôturée au plus tard deux jours ouvrables avant l'échéance finale
Important: si le second jour ouvrable avant la date d'échéance finale tombe un samedi, alors la fin de la période de transaction correspondra au jour ouvrable qui précède.
 - Pour plus d'information technico-commerciale, consultez la note via le lien suivant: [A6002 « F/ Free Invest Plan – transfert de réserve: Flash AG Insurance »](#).
-

+ Demande d'un transfert de réserve

++ Impact sur le système de liquidation

- Dès que la procédure de transfert a commencé, la liquidation fin de période dans Pacific LILI est bloquée.
 - Lorsque la procédure de transfert de réserve non finalisée est mise sans suite, la liquidation fin de période est automatiquement débloquée.
 - Dès que la souscription pour le transfert est confirmée (signature du client sur la police et sur la Convention de transfert) et que la procédure est complètement finalisée, la liquidation fin de période n'est plus possible.
-

++ Procédure

Etape	Action
1	Cliquez sur « Panorama-Assurances ».
2	Sous l'onglet « Assurances », cliquez sur le bouton « Extra » du numéro de contrat concerné par le transfert de réserve.
3	Sélectionnez l'option « Transfert de réserve ». Vous arrivez directement dans l'écran d'identification du demandeur. Remarques: <ul style="list-style-type: none">Le transfert de réserve d'un contrat Free Invest Plan est uniquement possible lorsque le contrat originel satisfait à toutes les conditions mentionnées (voir rubrique « Conditions pour un transfert de réserve »).Pour les contrats qui ne satisfont pas à ces conditions, l'option « Transfert de réserve » est bloquée.
4	L'application fournit d'abord l'information sur le contrat originel et ensuite l'information sur le nouveau contrat est introduite. Remarque: pour la souscription d'un nouveau contrat Free Invest Plan, voir la note A6353 « F/ Free Invest Plan (à partir du 17.03.2010 – Process agence ».

Points d'attention

- Dans l'écran « Souscription Free Invest Plan – Constitution de capital », les données suivantes sont automatiquement transférées et ne sont pas modifiables:
 - le montant de la prime de conclusion;
 - la date de début de la nouvelle police.
- Dans l'écran « Souscription Free Invest Plan – Documents imprimés destinés à l'assureur », « Signature du client » doit être coché.
Important: ne fermez jamais l'écran via la croix située au dessus à droite, mais bien via le bouton « Confirmer » situé en bas de l'écran. Sinon, le transfert ne sera pas exécuté.
- Si le transfert de réserve n'est pas annulé avec le bouton « Annuler » ou le bouton « Mise sans suite », mais bien via la croix située au dessus à droite, vous devez alors ou bien:
 - marche à suivre si la demande n'est pas urgente (pour rappel, la procédure doit être clôturée au plus tard deux jours ouvrables avant l'échéance finale):** attendre le jour suivant, après le déblocage automatique, pour pouvoir introduire un nouveau transfert de réserve;
 - marche à suivre en cas d'urgence:** contacter le helpdesk (service Life Investment Insurances) dans [MY GPS](#) pour demander le déblocage immédiat. **Ensuite, vous pouvez continuer la demande ou demander un nouveau transfert de réserve.**

Important: quand le transfert de réserve a été traité complètement, le client peut garder l'exemplaire de son ancienne police. Celle-ci ne doit pas être renvoyée au siège.

+ Annulation d'un transfert de réserve

Si l'annulation doit avoir lieu ...	alors...
avant la signature du client	<p>l'annulation en agence/ private banking centre doit se faire via le bouton « Annuler » ou le bouton « Mise sans suite ».</p> <p>Conséquences:</p> <ul style="list-style-type: none">• la liquidation après la fin de période est automatiquement débloquée;• le nouveau dossier de souscription est automatiquement mis sans suite. <p>Important: n'utilisez jamais la croix pour fermer la fenêtre (voir aussi le paragraphe « Points d'attention » ci-avant).</p>
après traitement complet de la procédure de transfert mais 1 jour avant la date d'échéance finale du contrat originel	<ul style="list-style-type: none">• l'agence/private banking centre doit contacter le service de gestion Settlement;• le contrat originel est à nouveau actif et mis à disposition pour l'agence/ private banking centre via liquidation fin de période dans Pacific LILI;• le nouveau contrat est mis sans suite par le service de gestion Life Investment Insurances.
à partir de la date de début du nouveau contrat	<p>l'annulation normale de la procédure (de rachat) sur le nouveau contrat est valable.</p> <p>Conséquences:</p> <ul style="list-style-type: none">• le contrat originel ne peut plus être remis en vigueur;• l'annulation a lieu en agence/ private banking centre: procédure de rachat d'une résiliation dans les 30 jours sur le nouveau contrat (nouvelle situation).

Contacts

Avant de téléphoner aux Helpdesks et en particulier le service Life Investment Insurances (service 381), consultez d'abord [MY GPS](#) (option « Nouveaux contrats Free Invest Plan » qui contient les questions les plus fréquemment posées aux Helpdesks.

[My GPS - Option 4 "Protéger et assurer"](#)

[Note A2316 "F/ Protéger en assurer - Contacts"](#)